

Compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre 2021 à 20h présidé par André BOUTHEMY maire de CORNILLE.

Membres présents : Yvonne GEORGEAULT, Lizzy GUILLEUX, Aurélie CATALDI, Vincent GUILLEUX, Vincent MOTTARD, Véronique PELEY, André BOUTHEMY

Membres absents excusés et ayant donné pouvoir : Joel BARBOT, Franck MOREL, Jérôme LÉBOUC, Céline DENIS, Aurélien LECLAIR, Nicolas MASSET

➤ Approbation du dernier conseil à l'unanimité

Le conseil municipal valide le compte-rendu du dernier conseil municipal.

➤ Rentrée de l'école de Cornillé : La rentrée de l'école s'est bien passée, la cantine a repris son fonctionnement normal. La fin des travaux de l'école est prévue pour la fin de l'année.

➤ Convention service ADS (droit du sol) :

Vitré Communauté possède la compétence : instruction des permis. Une convention a été signée, une modification porte sur une modification de prix (un forfait est établi par équivalent permis demandé à Vitré Communauté). Mr le maire demande une délibération pour le changement du prix du forfait pour chaque prestation et une délégation pour instruire le dossier. A noter que même si Vitré Communauté instruit les permis, la commune de Cornillé reste maître de la décision finale.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

➤ Demande des riverains pour la prolongation de l'éclairage public rue des Lavandières :

La gestion de l'éclairage est gérée par la SDE. L'éclairage prend fin à 21h / 7h en semaine et 21h/8h00 le week-end. Pour raison d'économies et ne voyant pas la pertinence de prolonger l'éclairage de nuit, les horaires ne seront pas modifiés.

➤ Chemin piétonnier :

Un enrobé va être posé pour le confort des randonneurs et marcheurs. Prévision fin septembre. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Beaumont.

➤ Problème d'eau sur le chemin de la Bicheptière :

La pose d'un drain routier va être réalisé afin de résoudre les problèmes d'eau sur la chaussée.

➤ CTG (Contrat territorial global) :

Les CEJ (contrats enfance jeunesse) vont être remplacés par les CTG.

2 propositions ont été faites pour la mise en place du CTG

- Etablir les contrats à l'échelle du RIPAME pour mettre en avant les spécificités locales des territoires
- Etablir un contrat unique à l'échelle de Vitré Communauté pour une harmonisation des outils

Le conseil municipal émet des réserves sur la démultiplication des compétences et la complexité liée à l'établissement de contrats au niveau local et s'oriente vers des contrats uniques sur tout le territoire.

Le conseil municipal se positionne en faveur d'un CTG unique géré par Vitré Communauté.

(1 abstention)

➤ Vente du chemin communal de la Chevalerie :

Considérant que le chemin n'est utilisé que par un propriétaire essentiellement, qu'il est enclavé dans une propriété, que le chemin se dégrade régulièrement et que les travaux de voiries sont actuellement supportés par la

commune, une procédure de déclassement est en cours. Le maire demande au conseil l'autorisation d'instruire le dossier lié à la vente de ce chemin aux riverains intéressés.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

➤ Délibération pour clôture des régies de la commune

Les paiements sont désormais dématérialisés (chèque ou facture), il n'y aura plus de liquidités en mairie.

Mr le maire demande une délibération pour clôturer les régies.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Information location des salles : il n'y aura plus d'acompte à verser lors de la location des salles. La totalité sera gérée, sous forme de prélèvement par le trésor public. Un chèque de caution sera demandé aux loueurs.

➤ Délibération Bibliothèque : Désherbage des livres (tri des livres de la bibliothèque) Le conseil est en réflexion pour la cession des livres qui ont été retirés de la bibliothèque.

➤ Nouveaux horaires mairie :

Depuis le 1^{er} septembre, la mairie fonctionne avec de nouveaux horaires :

lundi : 9h /12h

mardi 9h/12h

mercredi : 9h /12h

jeudi 9h /12h

vendredi : 14h00 / 17h30

samedi : 9h / 12h00 (1^{er} samedi du mois)

➤ Permanences de Mr le maire : lundi : pas de permanence

mardi : de 10h00 à 12h00

mercredi : pas de permanences

jeudi : de 10h00 à 12h00 (sur RDV)

vendredi : pas de permanences

samedi : de 10h00 à 12h00 (uniquement le 1^{er} samedi du mois)

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 7 octobre 2021.

Véronique PELEY, Mélanie DUROSSET

André BOUTHEMY

Secrétaire de séance